



Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée
3 rue Ulphy Cottinet
80800 Lamotte-Warfusée
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la Commune :

<http://www.lamottewarfusee.fr/>

À vos agendas ! Programme des manifestations de juin à août 2019

Juin

Vendredi 28 : Spectacle musical « Bé lo ché toute » : À 20 h 00 dans la salle « CPI »

Spectacle à partir de 10 ans



Tarif : 8 € plein tarif 5 € tarif réduit. Plus de renseignements sur le site Internet de la Commune. Réservations : contact@lapoulie.org ou 07 81 70 05 98

Juillet

Dimanche 14 : Commémoration du 14 juillet 1789 :

Rendez-vous à la Mairie à partir de 10 h 45. A l'issue de cette commémoration, un vin d'honneur sera servi sur la place de la Mairie.

Le midi, des tables et un barbecue seront à votre disposition. Chacun aura la possibilité de cuire son repas sur place. Nous piqueniquerons ensemble, et l'après midi, petit moment de détente. Un concours de pétanque sera organisé par le Comité des fêtes avec des lots pour tous.

Août

Du 10 au 12 : Fête Locale des Lamottais :



- * **Samedi 10** : repas organisé par le Comité des fêtes à partir de 19 h sur la place. Un tract vous sera distribué prochainement,
- * **Dimanche 11** : Une réderie est organisée par l'association VAL de 7 heures à 18 heures, rue Ulphy Cottinet, rue Delambre, rue Neuve et rue de Montreuil. Inscription sur place. Animations foraines.
- * **Lundi 12** : distribution de tickets de manège gratuits aux enfants à partir de 16 heures.

A l'occasion de la réderie : la rue Delambre, la rue Neuve et une partie de la rue de Montreuil (du n°2 au 10) seront barrées.

Veillez donc à sortir vos véhicules la veille ou au plus tard le jour même avant 4 heures. Conscient de la gêne occasionnée, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Dimanche 25 : Sortie « Nausicaà » à Boulogne-sur-Mer : le Comité des fêtes organise une sortie au centre national de la mer « Nausicaà » situé à Boulogne-sur-Mer. Un tract sera distribué prochainement. Date limite de réservation : 30 juillet 2019.



Fermeture de la Mairie

La mairie sera fermée : **du lundi 5 au vendredi 23 août 2019**

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

M. le Maire au 06 07 19 31 33 ou M. le premier Adjoint au 06 26 15 32 90



L'actu express des lamottais

À suivre sur la Commune...



Action citoyenne - Propreté des rues, une action collective



L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une Commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. Avec l'application de la réforme interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires, l'entretien de la Commune est plus complexe.

D'autre part, la Commune a fait le choix de ne pas mettre en place un arrêté fixant des mesures concernant l'entretien des trottoirs et des caniveaux.

Dans le principe de « faire des économies », d'éviter d'augmenter les charges de la Commune et donc d'augmenter les impôts, nous renouvelons l'invitation aux riverains de nettoyer (balayer, tondre, désherber...) les trottoirs et caniveaux jouxtant leur propriété.

Merci de votre compréhension.

Rappel - Terrains non entretenus

Régulièrement la municipalité est interpellée par des nuisances occasionnées par des terrains en friches et/ou non entretenus. Suite au constat répétitif de la situation s'étendant dans certains cas sur la voie publique, un courrier a été fait aux propriétaires pour signalement.

Pour rappel, un terrain non-entretenu peut causer du tort au voisinage : mauvaises herbes, mauvaises odeurs, animaux nuisibles. **Vous devez donc veiller à entretenir régulièrement votre propriété.** Vous engagez votre responsabilité en cas de préjudice causé. Vos voisins pourront vous contraindre par exemple à défricher votre terrain en saisissant les autorités compétentes.



De par son pouvoir de police spécial, le Maire peut être amené à mettre en demeure les propriétaires d'entretenir des terrains.

Merci de votre contribution.

Ecoles : rentrée 2019 - 2020



La municipalité organise une réunion d'informations auprès de parents :

**le jeudi 27 juin 2019 à 19 heures 30
en la salle CPI**

Par ailleurs, pensez à faire vos réservations pour le restaurant scolaire une semaine avant la date de rentrée scolaire par mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Le secrétariat se tient à votre disposition.